



La Lettre d'Information des Médecins Spécialistes Européens

9 novembre 2005

UEMS News 2005 / 15 fr

Conclusions de la réunion du Conseil de l'UEMS (Munich, 21-22.10.2005)

Définition européenne de l'acte médicale

Le Conseil de l'UEMS, lors de sa réunion à Munich les 21 & 22 octobre 2005, a adopté une définition européenne de l'acte médical.

Cette définition, qui recouvre un large éventail d'actions réalisées par les médecins spécialistes et constituant la spécificité des activités professionnelles des spécia-

listes, se base sur une définition précédente adoptée en 1996. Cette mise à jour avait été sollicitée par un certain nombre de Sections de l'UEMS afin de clairement établir la description des tâches des spécialistes.

L'acte médical a été défini par le Conseil de l'UEMS comme suit :

« L'acte médical comprend toutes les actions professionnelles, e.g. les démarches scientifiques, d'enseignement, de formation et de pédagogie, cliniques et médico-techniques, accomplis afin de promouvoir la santé, prévenir les maladies, fournir un diagnostic ou un soin thérapeutique aux patients, individus, groupes ou communautés et ressort de la responsabilité d'un docteur en médecine reconnu et doit toujours être accompli par celui-ci ou sous sa supervision directe et/ou prescription. »

L'Exécutif de l'UEMS souhaiterait remercier les délégués des associations nationales membres ainsi que des Sections & Boards qui ont aidé à l'adoption de cette définition.

Ce texte a été transmis aux autres organisations médicales européennes pour information.

Pour de plus amples informations à ce sujet, veuillez contacter le Secrétariat de l'UEMS.



Dans ce numéro :

L'UEMS entame une collaboration avec Guidelines-International-Network

p.2



Union Européenne
des Médecins
Spécialistes -
European Union of
Medical Specialists

Avenue de la Couronne 20
Kroonlaan 20
BE-1050 Brussels

Tel: +32 2 649 51 64
Fax: +32 2 640 37 30

E-mail: secretariat@uems.net
asg@uems.net

Pour plus
d'informations sur
les activités de
l'UEMS, veuillez
consulter le site
Internet de
l'UEMS:
www.uems.net

L'UEMS entame une collaboration avec Guidelines-International-Network

A l'occasion de sa réunion d'octobre, l'UEMS a décidé d'entamer une collaboration avec Guidelines-International-Network (GIN). Ce partenariat contribuera à accroître la visibilité des directives cliniques élaborées par les Sections & Boards de l'UEMS.

Le Conseil de l'UEMS, lors de sa réunion de mars 2005, avait mandaté son groupe de travail sur la qualité des soins aux patients pour que celui-ci examine la possibilité d'une coopération dans le domaine de l'élaboration de directive. Cette démarche avait été pleinement appuyée par les Sections & Boards de l'UEMS lors de leur réunion de mai 2005.

Lors de la réunion d'octobre du Conseil de l'UEMS, Dr. Angela Maienborn, Principal Officer de Gin, a été invitée à présenter son organisation ainsi que les possibilités de collaboration offertes à l'UEMS.

Dr. Maienborn a identifié les objectifs du développement de directives cliniques comme :

- De résumer et synthétiser les connaissances et innovations médicales;
- De réduire les différences en pratique médicale ;
- De promouvoir une pratique clinique fondée sur des données probantes ;

- D'améliorer la qualité des soins ;
- De satisfaire le besoin de transparence et de responsabilité.

Il a été souligné que, grâce aux normes cliniques, l'excédent d'information ainsi que les variations entre différents praticiens pouvaient être rationalisées dans l'objectif d'améliorer la sécurité des patients.

Concernant GIN même, Dr. Maienborn a rappelé l'historique de son organisation qui a été fondée suite à une recommandation du Conseil de l'Europe en partenariat avec AGREE (« Appraisal of Guidelines Research and Evaluation »). Depuis sa création, GIN a visé l'amélioration de la qualité des soins de santé par la promotion d'un développement systématique de principes directeurs des activités cliniques et leur application pratique, notamment en soutenant une large collaboration internationale.

L'accord signé à Munich entre l'UEMS et GIN améliorera l'implication de l'UEMS dans le développement de normes cliniques dans l'objectif ultime de promouvoir la sécurité des patients. Une enquête sera également menée parmi les spécialistes européens afin d'évaluer l'utilisation et l'utilité des principes directeurs en pratique clinique.

